

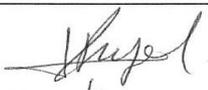
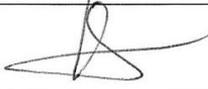
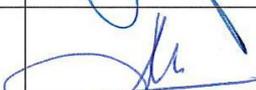
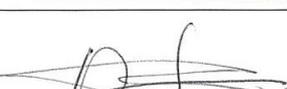
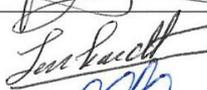
## 6<sup>ème</sup> comité de rivière du bassin versant de la Têt

### Compte rendu de réunion

13 septembre 2018 - 14h30 - Nouvelle maire de Baho

L'ensemble des productions liées au contrat de rivière est en ligne sur [www.bassin-tet.fr](http://www.bassin-tet.fr) > espace documentation > contrat rivière

#### Présents

NOM PRENOM	ORGANISME	EMARGEMENT
ARSENTO Regis	A FB CSO 66	
RUSOL Josette	RNR	
SEGALLEN Antoine	RNR PC	
JAFFARD Sandrine	ACAV	
CAROL FABRICE	SMBVT	
Patrick GOT	BANB	
Puget-BELLI Richard	SMBVT	
CLIQUE Francis	SMBVT / PNM	
MAGNIN Herve	Parc naturel marin du Golfe du Lion	
DESSALES Florence	Conservatoire littoral	
ZENHARDT Daniel	Fédération Pêche	
JACQUET Cyprien	DDT 66	
JORON Claude	CAGE	

ZERMANO Jean	C66	
Ava HERNED	SMBVT	

Excusés :

Monsieur Vincent MIGNON	Représentant du SMBVT
Monsieur Jean-Paul BATLLE	Représentant de PMM CU
Monsieur Alain DOMENECH	Représentant de la CC Roussillon Conflent
Monsieur Henri SENTENAC	Représentant de la CC Conflent Canigó
Monsieur Jean-Louis DEMELIN	Représentant de la CC Pyrénées Catalanes
Monsieur M. Jean-Paul BILLES	Président représentant SCOT Plaine du Roussillon
Monsieur Jean-Michel HENRIC	Représentant du SMATA
Monsieur Jean-Pierre PASCAL	Représentant du SMBCC
Monsieur Michel CRISTINE	Représentant du SPANC 66
Madame la Présidente de la Région Occitanie	Représentante de la Région
Monsieur Nicolas GARCIA	Représentant du Conseil départemental
Madame la Présidente	Représentante du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon au comité rivière
Monsieur Jacques TAURINYA	Vice-président représentant du Syndicat mixte Canigó-Grand Site
Monsieur le Président	Représentant de la Fédération départementale des chasseurs
Monsieur le Président	Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
M. Stéphane GRILLOU	représentant de la SHEM
Monsieur le Président	représentant du GOR
ASA des Canaux de la Llitera	Représentant de l'ASA des Canaux de la Llitera
M. Roger BERENCUER	représentant de l'ASCO de la Têt à Millas
Monsieur le Délégué territorial	représentant de l'ARS
Monsieur le directeur	représentant de la DREAL
Monsieur le chef de service de RTM Pyrénées-Orientales	représentant de RTM
Monsieur le Délégué	représentant de l'ONCFS
Monsieur le chef de service	représentant du service départemental chasse et faune sauvage

- Mme Claire BERNAT, Chef du service territorial Aude Roussillon et Redevances, Agence de l'eau
- M. Pierre CAMPTON, chargé d'études, Migrateurs Rhône Méditerranée
- M. Jean-Baptiste LABAU, Adjoint pôle technique et actions territoriales, CC Roussillon Conflent
- M. Gabriel LECAT, Adjoint au chef de département Eau et Milieux Aquatiques, DREAL
- M. Emmanuel LEHMANN, Chargé de mission gestion des cours d'eau, de la ressource en eau et des milieux aquatiques, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
- Mme Agnès PAILLET, Chargée de mission eau et risques naturels, Région Occitanie
- Mme Magali ROUGE, Chef du service Barrages-Hydraulique, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
- Mme Delphine SIGAL, Agence de l'eau

## 1 - Ouverture et introduction de la réunion

Patrick GOT, Maire de Baho et membre du comité syndical du SMBVT accueille les participants dans les nouveaux locaux de la Mairie et leur souhaite la bienvenue à Baho.

Richard PULY BELLI, président du SMBVT, remercie Patrick GOT d'accueillir le comité de rivière sur sa commune et adresse une chaleureuse pensée à Henri SENTENAC, qui a démissionné de sa fonction de Vice-président du SMBVT et du dossier contrat rivière cet été, pour raisons personnelles. Henri SENTENAC a assuré la Présidence du Comité rivière durant 6 ans. Le président PULY encourage les participants qui le connaissent à lui adresser un petit mot de soutien.

Francis CLIQUE, Vice-président au SMBVT en charge de la GEMAPI, vient compléter ces mots d'ouverture en indiquant qu'il viendra substituer Henri SENTENAC le temps que le SMBVT réorganise sa gouvernance et se projette sur son nouveau format (cf. point GEMAPI prévu dans la présentation). Il rappelle que le comité rivière s'est réuni pour la dernière fois en juillet 2017 pour valider le contrat. La cérémonie de signature initialement prévue le 17 décembre 2017, quelques jours après le drame de Millas, a été reportée en juillet 2018. Francis Clique rappelle que le contrat de rivière sert à articuler et mettre en cohérence toutes les actions du bassin versant en lien avec l'eau et les milieux aquatiques. L'objectif est de fédérer une dynamique, de concilier le développement de nos territoires et la préservation des milieux aquatiques qui nous rendent des services (épuration de l'eau, atténuation crues, etc.).

Pour terminer, il indique que l'objet de cette 6<sup>ème</sup> réunion est de partager le bilan de la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre.

Francis CLIQUE cède ensuite la parole à l'équipe du SMBVT pour la présentation des éléments du bilan annuel :

- Le contrat de rivière : pourquoi ? Et où en sommes-nous ?
- Présentation du bilan annuel du contrat de rivière
- Partage d'actualités et questions diverses

## 2 - Relevé des discussions

### **Présentation du bilan annuel du contrat de rivière Têt Bourdigou (cf. diaporama joint)**

Ava HERVIEU rappelle qu'un bilan prévisionnel a été mis en ligne sur [bassintet.fr](http://bassintet.fr).

Elle resitue ce 1<sup>er</sup> bilan annuel dans la vie du contrat puis détaille le bilan du contrat par volets. Elle précise qu'elle présentera le volet 3 de façon sommaire étant donné que de nombreux éléments seront rappelés à l'occasion de la commission Gestion Quantitative le mardi 18 septembre. Les membres du comité rivière sont invités à réagir au fil de l'eau.

### **A propos de la restauration du fonctionnement sédimentaire (diapositive 6) :**

Hervé MAGNIN, Directeur du PNM Golfe du Lion, réagit sur le plan pluriannuel de réinjection de matériaux dans la Têt porté par le CD66. Au vu de l'ampleur du déficit sédimentaire, cette réinjection n'est-elle pas « un pansement sur une jambe de bois » ?

Fabrice CAROL et Ava HERVIEU précisent que l'objectif recherché dans cette action est d'assurer un minimum de transparence sédimentaire au niveau du barrage, par la mise en œuvre d'un protocole très précis et d'un suivi pluriannuel rigoureux. Il est clair en revanche que cette action à elle seule ne règlera ni le problème d'incision du lit, ni l'érosion du trait de côte. Elle est un des leviers cohérent parmi un chapelet d'actions à articuler et mettre en œuvre de façon coordonnée à travers un véritable plan de gestion, d'autant que la problématique de l'incision n'est pas identique sur tout le linéaire entre le barrage de Vinça et Perpignan. Le SMBVT a posé les bases de ce plan de gestion (faire évoluer la largeur du lit, retenir des matériaux sur le fond de lit incisé, remobiliser les atterrissements, réinjecter des matériaux etc.) selon deux échelles : temporelle et spatiale. Le syndicat déploie d'ores et déjà un suivi topographique du lit de la rivière par drone.

Fabrice CAROL rappelle par ailleurs qu'une des actions phares du contrat est la réalisation d'un avant-projet pour rééquilibrer la dynamique sédimentaire sur la Têt aval et la restauration d'un tronçon pilote de cours d'eau à l'amont de l'A9. La consultation pour les études préalables est en cours. Ce projet est attendu par de nombreux acteurs (EPCI, Chambre d'agriculture, SM des nappes, ASCO, etc.) car ceux-ci reconnaissent la pluralité des services rendus par la rivière, menacés par l'incision : abaissement du niveau de la nappe d'accompagnement du cours d'eau, stabilité des berges et ouvrages d'art, épuration naturelle de l'eau, déconnexion des prises d'eau gravitaires etc.

Daniel LENHARDT de la FDPPMA fait part de ses observations sur les atterrissements. L'ASCO qui œuvre à Ille-sur-Têt a réalisé le broyage de la végétation sur l'atterrissement central à proximité du pont. Toutefois l'ASCO n'a pas dessouché et aujourd'hui l'atterrissement, à 1,5m au dessus du niveau de l'eau, ne verra jamais ses matériaux remobilisés par une crue courante.

Sandrine JAFFARD de l'ACAV redonne les conditions d'intervention de l'ASCO de la Têt à Ille : l'association lève un rôle de 15 000€/an. L'entretien sur l'îlot central avec dessouchage chiffré à 60 000€ est hors de portée financière pour l'ASCO. Celle-ci a choisi d'intervenir de façon moins approfondie sur ce secteur mais pour ne pas en négliger d'autres.

Fabrice CAROL conclut en signalant l'intérêt de coordonner à la bonne échelle un véritable plan de gestion de la végétation et des atterrissements de la Têt aval afin d'échelonner les actions et de les mettre en adéquation avec l'état morphologique réel (maintenir ou libérer les atterrissements selon qu'il y ait incision ou non) ainsi qu'avec le risque inondation bien sûr. En outre, cela permettrait certainement d'optimiser les coûts tout en augmentant les effets. Se pose néanmoins la question de l'organisation des acteurs et notamment avec les ASCO, l'idéal étant d'avoir un nombre d'intervenants limité, voire un acteur unique. Les dossiers en cours GEMAPI et l'étude DDTM sur les ASP pourront certainement apporter des éléments d'aide à la décision.

#### **A propos de la préservation/restauration des zones humides (diapositive 7) :**

Cyprien JACQUOT de la DDTM souhaite en savoir plus sur le plan de gestion concerté des Bouillouses. Antoine SEGALIN précise que le PNR PC a porté son élaboration. Il a fait appel à un groupement : un bureau d'études spécialisé en zones humides, une structure experte en concertation. L'objectif était de produire avec les acteurs du site (pastoralisme, randonnée, tourisme, etc.) un diagnostic complet des activités en place et leur impact sur le fonctionnement des zones humides pour aboutir à un programme d'actions pour atténuer ces impacts tout en assurant un équilibre socio-économique du site. Le plan a été validé en mars 2018. La gouvernance sur le pilotage de la mise en œuvre du plan reste à clarifier.

#### **Au sujet de l'amélioration de l'assainissement (diapositive 8) :**

Sur les perspectives des aides à l'assainissement, Francis CLIQUE de PMMCU souhaite rapporter le contenu de son échange récent avec Dominique COLIN, directeur de la délégation de Montpellier à l'Agence de l'eau. Le budget de l'AERMC serait moins impacté que celui des autres Agences de l'eau par les prélèvements de l'État. Une enveloppe de 3 milliards d'euros serait réservée dans le prochain programme d'intervention pour une mise au niveau de l'assainissement sur le bassin versant RMC. En cause, le risque d'être condamné par l'Union Européenne à payer une amende de non-conformité sur plus de 300 systèmes d'assainissement.

Claude JORDA, Vice-président de la CA66, craint en contrepartie une hausse des redevances.

*Hors réunion : le comité de bassin a adopté le programme 2019-2024 de l'Agence de l'eau. [Extrait du communiqué de presse](#) « Au regard de ces contraintes de réduction budgétaire, le nouveau programme est construit dans une logique de priorisation des actions : l'adaptation au changement climatique qui bénéficiera de 40% du montant total d'aides, la reconquête de la biodiversité aquatique et marine, la lutte contre les pollutions toxiques et la solidarité en faveur des territoires ruraux défavorisés (avec 250 M€ d'aides prévues en faveur de ces territoires). Conformément au constat dressé lors des Assises de l'eau, il est en effet nécessaire d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement. Au total, pour les 6 prochaines années, l'agence de l'eau va investir plus de 2,6 milliards d'euros en ciblant les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques. »*

Sur la problématique d'absence de système d'assainissement sur la Vallée du Caillan (Urbanya, Conat, Nohèdes soit 165 habitants), Francis CLIQUE interroge sur la possibilité de mettre en œuvre de l'assainissement non collectif. Josette PUJOL, Maire de Catllar et représentante du PNR PC au comité de rivière, connaît les particularités de cette vallée très encaissée. Pour des questions de topographie, l'ANC ne peut pas mettre en œuvre et les solutions d'assainissement sont quasiment prohibitives quand rapporté à l'habitant.

#### **Sur la réduction du recours aux produits phytosanitaires (diapositive 9) :**

Jean BERTRAND de la Chambre d'agriculture complète le bilan de l'animation pour l'émergence de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sur le bassin versant. Même si seule la démarche de la Cave de Vinça a pu être labélisée PAEC, les deux autres candidats potentiels (la Cave de Terrats près de Thuir, la SICA Sud Délice) sont entrés dans des logiques de réduction de l'usage des produits phytosanitaires (confusion sexuelle sur un parasite de la vigne pour Terrats, enherbement inter-rang pour l'arboriculture).

#### **Sur la lutte contre la pollution par les déchets flottants (diapositive 9) :**

Hervé MAGNIN questionne le SMBVT sur le niveau de connaissance de l'assainissement des anciennes décharges présentes sur les berges des cours d'eau. Fabrice CAROL répond que les collectivités et PMM CU ont beaucoup œuvré à supprimer et réhabiliter les anciennes décharges. Malgré tout des gisements peuvent réapparaître et il reste surtout les dépôts sauvages. Lors des campagnes de terrain, le SMBVT enregistre systématiquement ces points. L'information est cartographiée et sera prise en compte au moment des chantiers d'intervention.

L'ensemble des participants s'accordent à dire que la problématique des déchets en rivière n'est plus seulement un héritage à résoudre, mais que de nouvelles arrivées ont bien lieu et qu'il est difficile de faire face à ce fléau.

Josette PUJOL témoigne du comportement des petits artisans qui du fait des coûts de débarras en décharge font le choix de se débarrasser de leurs déchets de façon sauvage.

Daniel LENHARDT s'étonne encore de voir au niveau des grandes surfaces de bricolage les bennes à déchets non couvertes de filets contre la prise au vent. Il se demande également ce qui peut être fait des pneus récupérés en rivière. Comment les gérer ?

Patrick GOT répond que certaines déchetteries sont en capacité de prendre en charge les pneus, notamment celle de Canohès qu'il faut appeler avant dépôt.

Fabrice CAROL souhaite rappeler que beaucoup de pédagogie reste encore à faire sur la thématique des flottants en rivière. Il est nécessaire de bien distinguer les macro-déchets, qui n'ont rien à faire dans une rivière, des débris de végétation, qui sont naturels : des branches mortes, un tronc d'arbre, transportés par la Têt et qui se déposent sur la plage à l'embouchure, ne sont pas des déchets. En revanche, ils peuvent, dans des conditions particulières, constituer un risque d'embâcle mais ce n'est pas le sujet de l'intervention.



Hervé MAGNIN confirme que des explications sur le rôle du bois flotté (notamment au niveau de la lutte contre l'érosion de la plage, sur les écosystèmes de la dune) sont encore nécessaires et que cette idée de laisser des débris de végétation vient encore buter sur l'image que se font nombre d'élus et d'habitants d'une plage propre. Des panneaux sur site permettraient d'expliquer pourquoi les laisses de mers sont utiles. Reste à trouver une solution pour les laisses constituées de végétation emmêlée à du plastique...

#### **Sur le suivi de la qualité des eaux de surface (diapositive 10):**

Francis CLIQUE rappelle que le suivi triennal de PMM a notamment pour objectif de pouvoir réduire le délai de retour à une eau de qualité baignade sur les plages à l'embouchure de la Têt. Il a un lien direct entre suivi de la qualité autrement dit des performances d'assainissement et économie locale. Francis CLIQUE souhaite connaître le montant estimatif du suivi qualité tel qu'il était réalisé par le CD66 sur l'ensemble de la Têt. Le contrat de rivière prévoit un montant maximum de 80 000€ HT.

Fabrice CAROL suppose que cette action sera reprise par le syndicat gémapien.

#### **Sur les actions d'amélioration du partage de l'eau entre usages et milieu (diapositive 11):**

Claude JORDA et Jean BERTRAND souhaitent préciser que le secteur agricole sur le Département a réalisé d'importantes économies d'eau en 2017. Sur les 30 millions de mètres cubes économisés par l'agriculture en Occitanie, 10 millions l'ont été par les Pyrénées Orientales.

#### **Sur l'organisation GEMAPI, Eau et assainissement et sur le fonctionnement du SMBVT (diapositive 12):**

Fabrice CAROL complète la présentation du SOCLE (schéma d'organisation des compétences locales du grand cycle de l'eau) sur le bassin versant. Au mois de décembre 2017 les 3 syndicats (SMATA, SMBCC et SMBVT) ont délibéré sur le principe d'une fusion et le 19 juillet 2018 le comité syndical a entériné le schéma retenu qui vise à être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : un syndicat unique exerçant les compétences GEMAPI et Hors GEMAPI. Le SMBVT a tout fait pour préserver la solidarité de bassin en intégrant notamment dans ses clés de fonctionnement une pondération prenant en compte le contraste des enjeux amont / aval. Il a également pris en compte les craintes de la CC Pyrénées catalanes et de la CC Pyrénées Cerdagne, particulièrement attentives à la maîtrise des coûts engendrés par cette nouvelle compétence GEMAPI. La problématique financière étant la même sur l'aval où la totalité des EPCI a toutefois décidé de lever la taxe GEMAPI. Le projet des nouveaux statuts du syndicat est actuellement à la préfecture : le préfet saisira directement les EPCI pour délibérer (délais de 3 mois) sur ce projet. L'année 2019 sera nécessairement une année de transition et d'organisation entre les EPCI et le syndicat (selon le schéma retenu) pour travailler en bonne intelligence et assurer une bonne continuité dans les dossiers. Fabrice CAROL précise que la fusion des 3 syndicats (SMBVT, SMBCC, SMATA) suppose de réorganiser les équipes : 15 agents, dont la majorité est issue de syndicat hydrauliques. A termes, le SMBVT sera responsable de plus de 100 km linéaires d'ouvrages hydrauliques ce qui implique une organisation à déployer de façon cohérente. Les enjeux sur les milieux aquatiques sont également importants (entretien de cours d'eau notamment) et il y a un réel enjeu à intégrer rapidement un profil de technicien rivière à l'équipe. A voir si cette ressource vient des transferts ou s'il faudra procéder à un recrutement.

Francis CLIQUE s'interroge sur les réticences des communes du bassin versant (hors agglomération de Perpignan) à opérer le transfert des compétences eau et assainissement à leur EPCI. Pour lui, il est logique de mutualiser ces services. Pour Josette PUJOL, sur l'amont du bassin versant, cette mutualisation n'est pas sans poser des questions sur la structure même des systèmes d'assainissement et sur l'évolution du prix de l'eau (dans un sens ou dans l'autre selon la commune).

#### **Sur les perspectives des projets en faveur de la Têt et ses affluents pour l'année à venir (diapositive 13):**

Cyprien JACQUOT questionne le SMBVT sur la répartition des investissements prévisionnels dans le contrat. Ava HERVIEU précise que cette répartition n'est pas homogène sur les 5 ans de programmation. Les investissements prévus sont essentiellement concentrés sur les deux premières



années du contrat. En effet au moment de la rédaction du contrat, les acteurs n'avaient peu ou pas de visibilité sur la gouvernance eau, assainissement et sur le prochain programme d'intervention de l'Agence (2019-2023).

### 3 - Clôture de la réunion

Fabrice CAROL remercie Ava HERVIEU pour le travail réalisé sur ce bilan. Le rapport complet est en cours de finalisation. Il sera transmis aux membres du comité rivière et mis à disposition de tous sur le site internet du SMBVT.

Le SMBVT a démarré la publication d'une Newsletter trimestrielle. Fabrice CAROL propose aux participants qui ne seraient pas encore destinataires de se signaler.

Compte-rendu réalisé par le SMBVT le 18 septembre 2018

Documents en ligne sur [www.bassintet.fr](http://www.bassintet.fr) >espace documentation>contrat de rivière